

Bâtiment. La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment de l'Yonne a profité du salon du bâtiment qu'elle a organisé à Auxerre pour informer les entreprises de la filière sur la sécurité routière.

La Capeb de l'Yonne met l'accent sur la sécurité sur la route et sur les chantiers

La confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb) de l'Yonne a profité du salon du bâtiment qu'elle a organisé à Auxerre pour sensibiliser à la sécurité routière les artisans du bâtiment et des travaux publics. En France, le secteur du transport est le plus touché par les accidents de la route puis viennent les métiers du bâtiment et des travaux publics. En 2003, la Capeb a signé avec la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), l'assureur des accidents du travail, une convention de bonnes pratiques qui a été rappelée lors de la conférence.

La limitation des risques sur la route passe d'abord par une meilleure organisation du travail afin de réduire les déplacements et l'urgence des interventions. Le dirigeant doit aider ses salariés à organiser leurs trajets par un plan précis et un



MICHEL FERCHAUD

timing adéquat. Ainsi, par exemple, en cas d'accident survenu suite à une conversation téléphonique au volant, le juge cherchera dans l'organisation interne de l'entreprise pour déterminer la responsabilité.

L'autre levier de sécurité est la qualité du véhicule avec quelques principes de base : séparation de l'habitacle et de l'espace stockage, entretien et

contrôles réguliers de chaque véhicule, des équipements de sécurité complets notamment des gilets. Les intervenants ont insisté sur le respect de la charge limite transportable car, dans 80 % des cas, les artisans ne connaissent pas la charge de leur camion avant de prendre la route. L'évaluation, quand elle existe, est difficile mais pas impossible. Les cons-

tructeurs de véhicules utilitaires mettent au point un système intégré de pesage qui sera disponible prochainement.

Les chefs d'entreprises se sont interrogés sur les moyens d'action mis à leur disposition quand un salarié ne respecte pas les consignes notamment en matière d'alcool et de bouclage de la ceinture par exemple. En premier lieu, il leur a

été conseillé de sensibiliser les salariés par la discussion. Le salarié doit sentir qu'il y a une volonté de contrôle des risques dans l'entreprise.

Ensuite, les dirigeants peuvent appliquer des sanctions disciplinaires. Il a été recom-

mandé aux artisans de consigner quelques règles de sécurité routière dans le contrat de travail de leurs salariés car bien souvent il n'existe aucun règlement intérieur.

JOHANN PETIT

TOITURES : UN RISQUE D'ACCIDENT TRÈS ÉLEVÉ

En 2004, dans l'Yonne, un salarié intervenant sur les toitures sur six a été victime d'un accident du travail. Le risque est quatre fois supérieur à la moyenne des autres activités. Dans l'Yonne, les accidents sont plus nombreux et plus graves que dans le reste de la France. Face à ce constat préoccupant, le service prévention de la Caisse régionale d'assurance maladie (Cram) Bourgogne Franche-Comté a mobilisé les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les coordonnateurs sécurité et protection de la santé (SPS) pour présenter les solutions d'amélioration possibles lors d'une

conférence à Auxerre. Plusieurs solutions ont été proposées : afficher dès l'appel d'offres la volonté du maître d'ouvrage en matière de sécurité ; préciser les missions du maître d'œuvre et du coordonnateur SPS dans leur marché ; intégrer la prévention dans les dossiers de consultation des entreprises ; préparer, mettre en place et contrôler les sécurités à l'aide de fiches techniques ; dresser un bilan par chantier et pour le département de l'Yonne.

◆ Plus d'infos sur le site de la Cram : www.cram-bfc.fr, rubrique risques professionnels.

Biotechnologie. Le projet auquel travaillent depuis plus d'un an Jean Guzzo et Patrice Arbault va se concrétiser.

La biotech Nexidia va voir le jour fin 2006

La création de Nexidia est imminente. Le projet, auquel travaillent depuis près d'un an et demi Jean Guzzo et Patrice Arbault, va donc se concrétiser. La start-up, lauréate du Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes en 2006, a reçu 110.000 euros de subventions pour valoriser ses recherches sur les mécanismes d'adaptation des bactéries à l'environnement.

Jean Guzzo, qui a effectué ses études au CNRS (Centre national de recherche scientifique) de Marseille avant de s'installer en 1992 à Dijon, est professeur de microbiologie à l'Université de Bourgogne. Responsable d'un master professionnel de microbiologie adaptée à l'agroalimentaire et à l'agro-environnement, il se passionne pour l'étude des mécanismes mis en jeu par les bactéries pour s'adapter aux variations des conditions environnementales. Il étudie donc les réponses de ces micro-organismes face à des stress physico-chimiques (augmentation de la température, acidité, présence de molécules toxiques...). Par la connaissance de ces mécanismes d'adaptation qui conditionnent la survie et l'activité des micro-organismes, Nexidia propose des services qui débouchent sur des solutions innovantes pour optimiser les procédés de fabrication de ferments bactériens (ferments lactiques, probiotiques...) destinés à la fabrication d'aliments ou pour maximiser les démarches en sécurité alimentaire et éradiquer les micro-organismes pathogènes. La rencontre de Jean Guzzo avec Patrice Arbault, docteur-ingénieur en biotechnologies possédant une expérience en création et management d'équipe et en gestion de société, a été un déclencheur et l'idée s'est transformée en projet.

Nexidia offrira donc une plateforme technologique qui répondra aux besoins des industriels de l'agroalimentaire (producteurs de fer-

ments lactiques et probiotiques, industrie des produits fermentés...), de la pharmacie et des biotechnologies (sociétés productrices de compléments alimentaires, sociétés de diagnostic...), et de l'agro-environnement (production d'inocula pour l'environnement, traitement des pollutions...). La société, incubée depuis 2006 par l'incubateur régional Prémice, sera implantée dans les locaux de l'Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon (Enesad), et sera dirigée par Patrice Arbault. Jean Guzzo, sera conseiller scientifique, tout en gardant sa position de professeur à l'université. L'équipe de direction comptera également un nouveau venu, Nicolas Desroche, docteur en microbiologie, qui sera responsable de la partie laboratoire de Nexidia. Les dirigeants sont optimistes, alors que la société discute déjà ses premiers contrats.

CATHERINE ZIVI

Quad évasion
N°1 du Quad en Bourgogne

POLARIS **TGB** **CAN-AM** **HyTrack**

www.quadevasion.com
VARENNES - 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE - 03 80 26 67 93